



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

**Liaison Turgot Couzinet (Z.A Mendès France) - Echange de parcelle
entre la Ville de Niort et Conforama**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de liaison routière entre la rue Turgot et la rue Couzinet, il est nécessaire que la Ville de Niort procède aux acquisitions des emprises indispensables à la réalisation de la voie nouvelle.

A cet effet, un accord est intervenu entre la Ville de Niort et Conforama, 80, Boulevard du Mandinet à Lognes - 77432 MARNE LA VALLEE Cédex 2, accord par lequel l'échange de parcelles suivant aurait lieu :

1) Cession à la Ville par Conforama :

Une emprise de terrain de 840 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section ZE n° 766, au prix de 42 000 Frs (Conforme à l'avis du Domaine)

2) Cession par la Ville à Conforama :

Une partie des parcelles cadastrées section ZE n° 768 pour 484 m² et ZE n° 261 pour 35 m², soit en tout 519 m², au prix de 25 950 Frs, pour permettre de recréer les places de stationnement perdues par l'emprise ci-dessus (conforme à l'avis du Domaine), étant précisé que les deux parcelles dont il s'agit sont en cours d'acquisition par la Ville à la Régie du SIEDS propriétaire, l'acte devant être reçu par Maître LEFORT, notaire à Niort.

Cet échange impliquerait une soulte en faveur de Conforama d'un montant de 16 050 Frs.

Par ailleurs, l'emprise de 840 m² sur la parcelle de Conforama entraînerait la suppression de 40 places de stationnement, indemnisées pour un montant de 200 000 Frs, somme à laquelle s'ajouterait une indemnité de perte de clôture de 18 800 Frs.

Le montant global des sommes dues par la Ville de Niort à Conforama s'élèverait à : 16 050 F + 200 000 F + 18 800 F = 234 850 Frs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange de parcelles décrit ci-dessus aux conditions exposées ;

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître ROCHELOIS-BESINS, notaire, 22 rue Bayen à PARIS 75017, tous les frais et droits en résultant y compris ceux du géomètre étant supportés par la Ville et imputés au chapitre 906 641 2111 # 04777 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON